

DC.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE REPUBLIQUE  
-----

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

# DECRET

ANNEE 1966 - N° 52 /PR/MFPT /DP.2

-o-o-o-o-o-o-o-

## SOMMAIRE

Nomination

-----

Présenté par  
le Directeur  
du Personnel,

-----  
VISE

LE CONTROLEUR  
FINANCIER,

*C. Midahuen*  
C. MIDAHUEN

ORIGINAL	1
JORD	1
FR	8
SGG	4
IAA	2
MFPTAS	1
MSP	1
MFAE	1
DP	40
DSP/PeI.	40
DGF	1
DB	1
DC	2
F	1
RESOR	1
DI	1
PENSIONS	2
ADJT.ADM.	5
ARCHIV.Sté	100
DOSSIERS	20
INTERESSES	20

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Chef du Gouvernement

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965
- VU le Décret n°114/PR du 22 Décembre 1965 portant cons- titution du Gouvernement de la République du Dahoméy ;
- VU la Loi n°59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée;
- VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié;
- VU le Décret n°22/PC/MFPTAS du 16 Janvier 1965 portant statuts particuliers des corps appartenant au cadre des personnels de la Santé Publique ;
- VU les Décisions n°421/MSP/DS/Per, 112/MSP/DS/Per, 9/MSP/Per 40/MSP/DS/Per, 46/MSP/DS/Per, 78/MSP/DS/Per, 382/MEFP/DP.3 392/MEFP/DP.3, 0941/MFPTAS/DP.3 et 0299/MFPTAS/DP.3 des 8 Décembre 1959, 25 Avril 1961, 12 Janvier, 12 Février, 20 Février et 5 Avril 1962, 4 Juin et 6 Juin 1963, 16 Octobre 1964 et 25 Mars 1965 portant engagement des intéressés en qualité d'Infirmiers et Infirmières d'Etat Auxiliaires ;
- VU les Demandes d'intégration dans le Corps National des Infirmiers, Infirmières et Mécaniciens Dentistes formulées par les intéressés ;
- SUR la Proposition du Ministre de la Santé Publique,

## DECRETE :

**ARTICLE 1°.-** Conformément aux dispositions de l'article 29 du décret n°65-22/PC/MFPTAS du 16 Janvier 1965, les Infirmiers, Infirmières et Agent Technique Auxiliaires dont les noms suivent sont nommés dans le cadre national des Personnels de la Santé Publique à compter des dates ci-après en ce qui concerne l'ancienneté et à compter du 1° Janvier 1964 en ce qui concerne la solde en qualité d'Infirmier et Infirmière de 2° classe, 1° échelon stagiaire (indice 220) :

Mmes	ABIMBOLA née ALAPINI B. Claire Colette	11-5 -62x
	ACHADE née APLOGAN Marie Monique	25-1 -62x
	AKPOVI née ANIOU Eugénie	1-10-62x
MM.	AUGUSTIN Hilaire	25- 1-62x
	AHOUANSON Théophile	3- 2-62x

MM.	ADJAHO Henri	20- 1-62x
	AINA Noël	26- 1-62x
	CODJIA Blaise	12- 2-62x
	DUROJAYE Aristide	25- 1-62x
Mees	BADARA BOCOSSA née de SOUZA Eliane	28- 4-61x
	DEGBEGNI née d'ALMEIDA Edith Laure	9- 9-63x
	N'DIAYE née ZINSOU Véronique	11- 2-63x
	GNAHOUI née BLOKOU Noëlie-Louissette Solange	1-10-62x
	HEHOMEY née DOSSOU Suzanne	25- 1-62x
Mr.	HOUNGUE Ambroise	2- 2-62x
Mlle	LAWSON Christine	1- 1-61x
Mr.	DA-PIE DADE Marius	1- 4-63x
Mme	da-PIE DADE née SECK Mariame	1- 6-64x
Mlle	TOHOUEGNON Angèle	1- 2-62x
Mr.	VIGNONDE Henri	25- 1-62x

ARTICLE 2.- Il est attribué à Mme DEGBEGNI née d'ALMEIDA Edith Laure, Infirmière de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon Stagiaire, titulaire du diplôme d'Etat de Puéricultrice, une indemnité non soumise à retenue pour pension dont le montant correspond à la valeur de 20 points d'indice.

ARTICLE 3.- Les intéressés sont maintenus à la disposition du Ministre de la Santé Publique.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

COTONOU, le 7 FEVRIER 1966

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, et  
DU TRAVAIL

*Hachab*

Pascal CHABI KAO

*[Signature]*  
Christophe SOGLO.-

V U  
LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
et des AFFAIRES SOCIALES,

V U  
LE MINISTRE DES FINANCES ET  
DES AFFAIRES ECONOMIQUES,

*[Signature]*

Nicéphore SOGLO

*[Signature]*

Daouda BADAROU